

Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

Adresse pour tout courrier postal CNEEA-K.Mokaddem 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

contact@cneea.fr

LES ÉCOLES D'ART VONT-ELLES DEVENIR DES FORTERESSES DE L'EXCEPTION ?

Au moment où les candidats au concours d'entrée dans les écoles d'art et de design (*prétendues* « supérieures » pour effet d'affichage) s'inscrivent pour passer les épreuves, la CNEÉA s'étonne de l'offensive médiatique destinée à produire un imaginaire trouble des écoles et de leur statut.

L'objectif serait-il ainsi de faire pression sur la discussion du projet de loi *Liberté de création, l'architecture et le patrimoine* qui va se dérouler à partir du lundi 21 mars?

Les candidats, les étudiants se rendent-ils compte du processus de dévaluation et de séparation des diplômes entre les écoles nationales et les écoles territoriales faute de tutelles communes ?

De l'instauration volontaire d'écoles à deux vitesses : les nationales pour qui l'accréditation des diplômes d'enseignement supérieur est acquis de fait et les territoriales qui devront sans cesse justifier leur accréditations ?

Que les établissements développent de plus en plus des logiques de diplômes d'écoles qui entraveront à long terme les possibilités de passerelles et de mobilités puisque les diplômes n'auront plus à l'échelle nationale la même valeur ?

L'abandon de la possibilité d'une cotutelle du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les seules écoles territoriales (*la majeure partie des écoles d'art et de design*) isole les écoles et les met hors paysage Enseignement supérieur alors que les écoles nationales relèvent, elles, de cette cotutelle et en bénéficient (*pour les diplômés, la recherche, statut des personnels, etc.*) Logiquement, une deuxième étape est en passe d'être franchie : la possibilité d'une « instance ré-

servée », le CNESERAC qui extrait les écoles de la communauté pédagogique, intellectuelle et éthique de l'Enseignement supérieur au nom d'une exceptionnalité indéfinie nommée par défaut « création ».

Le mot de création est fourvoyé pour servir les intérêts de quelques uns ! Le ministère lui-même semble perdre la tête, il n'est qu'à écouter les séances à l'Assemblée Nationale où tout est dit: le ministère méconnaît le statut des écoles et n'est nullement convaincant. Ailleurs, tout le monde joue sur cette méconnaissance des écoles pour y aller de son petit désir de pouvoir.

Les étudiants, les enseignants sont-ils conscients de ce qui se joue : la validité des formations dans le champ de la création ?

Que cherche-t-on à faire en échappant ainsi aux logiques d'Enseignement supérieur et de Recherche sinon à conserver du pouvoir, à ne rien lâcher de certaines prérogatives en se couvrant de l'imaginaire de la création. Il faudra bien s'apercevoir que ce qui se manifeste là n'est rien d'autre que la volonté d'immobiliser, de bloquer l'évolution des écoles.

Aucune mesure pertinente pour l'avenir des diplômes, des enseignements, des écoles n'est proposée :

- La modification de l'article 17 porte en elle cette situation: création du CNESERAC, absurde en l'état ; représentations croisées individuelles dans chaque instance; éloignement de la communauté de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. On copie le CNESERAC en traçant à traits grossiers un CNESERAC qui devra à la fin des fins rendre compte



au CNESER avec le risque de voir des positions divergentes entre les deux instances. Les représentations croisées dans le CNESER et le CNESERAC ne résolvent rien et portent en elles le risque de positions contradictoires.

On peut d'ailleurs se demander avec les propositions actuelles du CNESERAC qui placent les écoles territoriales sous sa responsabilité, de ce qu'il en sera pour les écoles nationales qui, elles, sont également sous tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ?

- Si l'on regarde l'ensemble de la loi *Liberté de la création, architecture, patrimoine*, les écoles d'architecture sont mieux loties. Elles ont su préserver leurs spécificités et faire évoluer le statut des personnels vers l'Enseignement supérieur et la Recherche. C'est ce modèle là qu'il aurait fallu travailler plutôt que celui de l'agriculture. La soi-disant exception des écoles n'est qu'un leurre pour empêcher le déploiement d'une politique concertée d'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- On refuse la logique des diplômes d'enseignement supérieur sans arriver à formuler ce qui ferait la caractéristique de la formation des écoles sinon sous le mot fourre-tout de **création**. Les jeux de mots de salon ne sont pas de mise vu les enjeux et il faut arrêter ces pirouettes incantatoires et creuses que certains aiment à répéter; que les écoles d'art et de design seraient des « *lieux d'enseignement de la création par la création* »

- A quand la création par la création de la création prochaine étape du discours ?

La création mérite mieux, elle se doit d'être définie avec plus de pertinence et d'intelligence.

En somme, les écoles prétendues supérieures perdent toutes leurs caractéristiques et spécificités sans rien y gagner, que de rester en l'état et de développer l'élitisme et la sélection discrète.

Encore une fois, la CNEÉA rappelle que nous appartenons à une configuration, à une constellation. L'Enseignement supérieur est un ensemble varié d'établissements; son principe commun est que l'Etat garantit son indépendance et son autonomie par le biais des instances collectives et collégiales au sein de chaque établissement.

Cette indépendance les écoles d'art et de design ne l'ont pas depuis le passage en établissement public. Le Sénat lui-même a reconnu en 2005 que le passage au statut d'établissement public avait été mal réalisé et fait selon une logique de coup de force.

L'indépendance pédagogique des professeurs et artistes est dissoute dans les projets de recrutement de directeurs dont peu sont issus de la communauté pédagogique et artistique.



COMMUNIQUÉ: syndicats CGT-EESAB / FO CDD-ESADSE 17 MARS 2016

Il est stupéfiant de lire dans le Libération du 17 mars, sous le titre «Ecoles d'art : la politique contre la création», un article qui se fonde sur une soit-disant «lettre-manifeste» d'étudiants d'écoles d'art «en lutte» (?). De lutte, il n'est pas question dans cette lettre qui tient davantage de l'exercice de flagornerie. De plus, cette «lettre-manifeste» publiée par l'ANDEA en novembre 2015 ne porte aucune signature et l'on se demande bien qui a pu la signer voire la rédiger. Elle a bien fait rire dans les écoles d'art. La patte de l'ANDEA, ancienne association nationale des directeurs des écoles d'art, y est par trop sensible et le fait qu'un article soit publié aujourd'hui, soit 4 mois après l'apparition de cette mystérieuse déclaration laisse dubitatif. On pourrait même imaginer que la concomitance de cet article avec l'examen à l'Assemblée Nationale de la Loi sur la liberté de Création, l'architecture et le patrimoine n'est par fortuite.

Il est regrettable qu'au lendemain de la grève de l'école de Caen-Cherbourg du 9 mars, où les enseignants réclament le départ du directeur, qu'un an après le limogeage du Directeur Général de l'école de Bretagne (Brest, Lorient, Quimper et Rennes), qu'après le limogeage du directeur de l'école d'Avignon, il y a quelques années et alors que les écoles de Bordeaux, de Dunkerque-Tourcoing et bien d'autres ont traversé des épisodes particulièrement pénibles, Libération publie un texte aussi lénifiant. Non, les écoles souffrent. Elles souffrent de la dérive technocratique et souvent autoritaire des directions, elles souffrent de l'ingérence des élus locaux, elles souffrent de la précarisation croissante des enseignants, elles souffrent de problèmes budgétaires, elles souffrent - comme le Sénat l'a reconnu dans un rapport passé - d'une inadaptation de leur nouveau statut d'établissement public (EPCC) avec leur mission pédagogique. Une simple lettre anonyme suffit difficilement à masquer la réalité.

syndicat CGT Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne
syndicat FO Cité du Design-Ecole supérieure d'Art et Design Saint-Etienne